



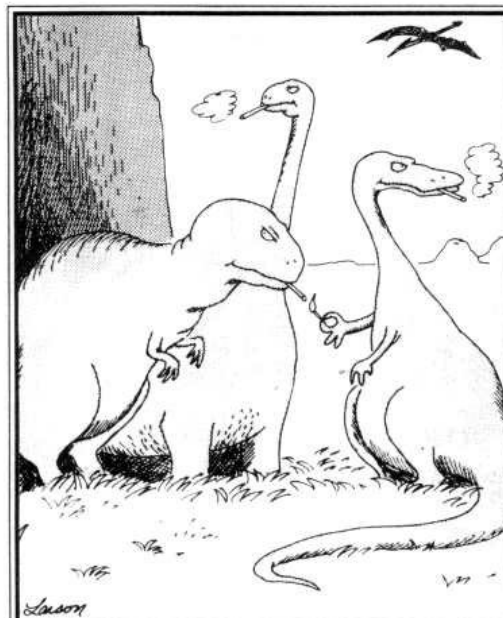
Dans le but de protéger la santé de toutes et tous, il a été décidé d'interdire la fumée dans l'ensemble des bâtiments de la Cité Universitaire, à partir du 1er juillet 2008.

Nous invitons dès lors les résidents et toutes personnes se trouvant dans les bâtiments et locaux communs de la Cité universitaire, de la Cité Jardin et du Théâtre Cité Bleue à respecter scrupuleusement cette interdiction, sous peine d'expulsion des lieux.

L'interdiction ne s'étend pas, en l'état, aux chambres et studios individuels occupés par les résidents et hôtes de passage.

Nous vous remercions de votre compréhension.

**Fondation de la Cité Universitaire et Théâtre Cité Bleue
Fondation PRO, Cité Jardin**



La vraie raison de l'extinction des dinosaures.